

Voici, encore, un exemple de désinformation banal. Banal, mais courant et dangereux.

Il s'agit des convois de 1848, dont est justement issu notre village d'ABOUKIR. Voici un extrait d'un certain ouvrage que beaucoup ont lu. «... De sa retraite anglaise, Louis-Philippe peut dire: La République a de la chance, elle peut tirer sur le peuple». Elle peut aussi faire arrêter quinze mille hommes dont quatre-mille sont- déportés vers l'Algérie. Les Parisiens expulsés sont installés sur des chalands de trente mètres de long. Après avoir été béni par un prêtre, le convoi, tiré par des chevaux de halage, remonte la Seine, passe sur le canal de Bourgogne pour atteindre enfin le Rhône et rejoindre Marseille au terme d'un voyage de vingt à vingt-cinq jours.

Une douzaine de convois seront ainsi organisés et, avec les familles, le nombre des déportés s'élèvera à vingt mille personnes. L'ancien archivist de la région d'Oran, M.TINTHOIN, a retrouvé le témoignage d'un colon de la région d'ABOUKIR sur ce voyage et cette arrivée: «Les colons, destinés à peupler le village d'ABOUKIR partent de PARIS le 30 novembre 1848. Embarqués à MARSEILLE sur le Cacique, ils sont tous péle-mêle sur le pont avec une seule couverture par personne. Des toiles, tendues à un mètre quatre vingt du sol, protègent de la pluie et du soleil. On boit au moyen de tétines latérales placées autour des cuves fermées, en fonte, remplies d'eau douce. Le cinquième jour de traversée, nous

débarquons à MOSTAGANEM .. etc :»

Tous les adhérents de G.A.M.T. (Généalogie-Algérie-Maroc-Tunisie) connaissent bien cet épisode de la révolution de 1848, la répression, la déportation et... les convois de 48. Aucun- d'eux n'admettra la présentation qui est faite dans cet

article. Un article truffé d'inexactitudes et de confusions.

«Avec les familles, le nombre des déportés s'élèvera à vingt mille personnes»:

C'est faux ! Archi-faux !

Les colons des convois de 48 ne sont pas des déportés !

Croire qu'ils sont déportés, c'est ignorer les trois séries d'affiches apposées dans toute la capitale les 20,24 et 28 septembre 1848 ; c'est ignorer que bon nombre de colons ont quitté le convoi à MARSEILLE, ou bien à leur arrivée, en Algérie, parce que les conditions de voyage, les découvertes, à leur arrivée, étaient intolérables. Si ces familles avaient été déportées, elles auraient été contraintes de se rendre au lieu d'affectation.

Les colons des convois de 1848 sont des gens libres, libres de leur choix, libres de leur destinée.

Que certains d'entre eux aient participé à la révolution, c'est probable. Que ces derniers aient voulu s'éloigner de PARIS pour éviter d'éventuels ennuis: c'est possible. Nous ne pouvons rester qu'en terrain de supposition. Par contre, en ce qui concerne la "non-déportation" de l'ensemble des colons: c'est une certitude.

Une autre erreur est à corriger dans cet article: Il s'agit du nombre des convois.

Il n'y a pas de douzaine de convois, mais 17.

Le témoin retrouvé par M.TINTHOIN est M.JACQUOT, d'ABOUKIR.

Quant aux détails de la couverture, de la toile et des tétines... Il faut rendre à César... C'est extrait du texte de M.Vivant BEAUCE, paru dans l'illustration.

Le nombre de personnes transportées par ces convois de 48 n'est pas de vingt mille personnes, mais de douze mille cinq cents à treize mille cinq cents, suivant les sources. On est loin des vingt mille.

Alors disons le haut et fort: nous ne descendons pas de déportés de 48.

Y a-t-il eu des déportés politiques de 48 ?

Oui ! Un petit nombre. Certains ont été rapidement libérés. D'autres sont retournés, volontairement, en Algérie, avec leur famille, pour s'y fixer. Ces déportés ne se sont pas déplacés en convoi mais en petits groupes solidement encadrés et conduits, dans un premier temps, dans des éta-

blissements pénitentiaires. Parmi eux, beaucoup ont obtenu, par la suite, un régime plus libéral, chez des particuliers.

Je ne connais aucun de ces déportés, dans notre village.

La désinformation, au sujet de l'Algérie, a commencé très tôt.

Et comme, dans ce pays, il n'y a pas de sanction pour ce genre de méfait, les ravages nés de cette désinformation sont incommensurables. «Le Toulonnais», journal d'information de l'époque, s'insurge dans un article du 25 mars 1847, contre les dires mensongers de M DUFAURE Député de la Charente, au 1er Bureau de la Chambre des Députés. Ce monsieur affirme que cinq cents soldats sont envoyés par BUGEAUD, pour être mariés à TOULON (il y en a eu une vingtaine !), qu'au bout de six mois les femmes. «auraient mangé tout leur argent et auraient quitté leurs maris» (un couple seulement s'est désuni, pour ce motif et l'épouse

infidèle, renvoyée de la colonie !).

C'est gros, mais ça passe. !

Une fois le «pavé» lancé, allez le rattraper !

Revenons donc à la désinformation qui touche directement nos colons de 48, donc ceux d'ABOUKIR.

Voici une lettre de M.Emile BARRAULT, parue dans «Le Démocrate» du 27 Juillet 1849. M.Emile BARRAULT, était St Simonien, arrive en Oranie peu avant 1848. C'est un républicain modéré. Il est député d'Oranie à l'Assemblée législative .

«A M. le Rédacteur en Chef de l'assemblée Nationale.»

«PARIS, le 20 septembre 1849.»

«Monsieur,

Un long article, publié aujourd'hui, par l'Assemblée Nationale, tend à établir que tout va mal en Algérie depuis la République, notamment les colonies instituées par le décret du 19 septembre 1848. Me permettez-vous une brève réfutation de l'esprit général et de quelques-unes des erreurs de détail de votre article ?

A votre pessimisme africain sous la date du 24 février, je me borne à opposer l'autorité de l'un de nos vieux colonisateurs les plus intrépides les plus intelligents et les plus honorables; j'ai nommé M. de VIALAR. Comme citoyen français, a-t-il souvent répété, je n'aime pas la République; mais comme algérien, je la bénis parce qu'elle a beaucoup fait pour nous.

Au tableau de fantaisie que vous tracez des colonies agricoles, il me suffira d'opposer des faits de notoriété publique.

Selon vous, dès son arrivée en Algérie, chaque colon bénéficiaire du décret de l'Assemblée Constituante a été immédiatement pourvu:

1. De sa part de terrain et au-delà;
2. D'un capital de six à huit mille francs;
3. De tous les instruments de travail;
4. De l'assistance des soldats;
5. De layettes pour ses enfants.

Et, nonobstant de tels bienfaits, ajoutez-vous, les colons de M. LAMORICIERE ne veulent ni travailler, ni laisser travailler les autres.

Ce sont des fous furieux dignes de la camisole de force et des douches, dont chaque jour nos officiers se voient contraints de châtier la paresse et l'insolence.

Voilà le tableau; voici la réalité:

1. Si chaque colon a reçu sa part de terrain, tant s'en faut que ce lot soit actuellement une richesse! Sauf un très petit nombre de parcelles privilégiées, tous ces champs étaient couverts de palmiers nains ou de broussailles; malgré le concours des soldats, le défrichement n'est pas achevé, et ce qui reste à faire exige de chaque colon ou des déboursés considérables, ou un labeur personnel excessivement long. Si je suis bien informé, cet état de choses a été pris en considération par la commission d'inspection des colonies, et elle se propose de demander, afin d'assurer l'avenir de l'oeuvre commencée, que l'Etat fournisse à chaque colon deux hectares défrichés.

2. En tant que capital, les colons ont modestement touché dix centimes par jour durant les premiers mois de l'installation. Plus tard, ce sou de

poche leur a été retiré, et la commission d'inspection s'est convaincue de la nécessité de leur rendre; c'est l'une des conclusions du rapport qu'elle prépare.

3. Si, parmi les instruments de travail, figure le bétail indispensable à l'exploitation, sur beaucoup de points les colons ne sont qu'incomplètement pourvus, et le cheptel promis par le décret se réduit à des cochons et à des chèvres.

4. La coopération de notre armée n'est pas un fait particulier aux colonies; elle a été assurée à toutes les grandes entreprises rurales de ce pays, et, comme vous je voudrais que nos braves soldats eussent aussi leur coin de terre qu'ils ont arrosée de leur sang et de leur sueur.

Je ne chicanerai point sur les layettes.

Quant au refus au travail dont vous accusez les colons, ce n'est qu'un fait heureusement exceptionnel. Tout au contraire, ils se plaignent généralement de l'inexécution des articles 9 et 10 de l'arrêté ministériel du 27 septembre, qui leur garantissait une participation salariée aux travaux d'utilité publique et à l'installation définitive des centres, en tant que construction d'habitations, enceintes, routes, etc....

Enfin, en ce qui concerne la frénésie furieuse des colons, je vous invite à consulter les membres de la commission d'inspection qui sont vos amis, je crois, et j'affirme qu'ils répondront avoir été édifiés par le bon sens et la modération de tous les délégués des colonies.

Puisque Vous désirez le succès de la colonisation algérienne, monsieur le rédacteur, vous ne voudrez pas laisser s'accréditer des erreurs propres à décourager la France, en lui persuadant que tous ces sacrifices sont stériles, et que vous ne voudrez pas, davantage, j'en suis sur, laisser sur, nos colons d'Afrique le poids de tant d'injures imméritées.

N'est-ce pas assez que, là, le climat en ait déjà frappé quelques-uns, qu'ici les difficultés d'un labeur nouveau en aient rebuté d'autres?

Ma lettre est bien longue, peut-être, néanmoins, je me suis attaché à rectifier les faits et à éviter la discussion. Néanmoins, j'ose attendre de votre amour pour l'Algérie son insertion dans le numéro le plus prochain de l'Assemblée Nationale.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, assurance de ma parfaite considération. «

«E.BARRAULT, représentant du peuple.»

J'ai volontairement respecté la ponctuation. (souvent fantaisiste) ainsi que l'erreur.. en lui persuadant, où il aurait fallu écrire.. en la persuadant.

Ce texte a été extrait du «Démocrate du Var 3 du 27 septembre 1849 par

Monsieur GILLE, de TOULON.

Actuellement, la désinformation à la télévision (films, débats, interviews....) qui forge l'esprit des téléspectateurs mériterait des pages et des pages de rectification.

Ce n'est plus possible: le mal est fait !

Seuls les multiples écrits (des pieds noirs, mais pas seulement). peuvent apporter un peu de lumière bienfaisante.

